

<https://www.snetap-fsu.fr/Guadeloupe-preavis-de-greve-reconductible-a-partir-du-mercredi-6-juin-2018.html>



# Guadeloupe : préavis de grève reconductible à partir du mercredi 6 juin 2018.

- En Région -

Date de mise en ligne : jeudi 31 mai 2018

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

[EPLEFPA](#) DE GUADELOUPE  
97122 BAIE - MAHAULT

Baie-Mahault, le  
27 mai 2018

à  
Monsieur le Ministre de l'Agriculture  
Monsieur le Directeur de la [DGER](#)  
Monsieur le Directeur de la DAAF de Guadeloupe  
Monsieur le Directeur de l'[EPLEFPA](#) de Guadeloupe  
Monsieur le Président du Conseil Régional de Guadeloupe.

Mesdames, Messieurs,

Suite au précédent préavis de décembre 2017, le lundi 15 janvier 2018, nous avons négocié en vue d'une amélioration de la situation au sein de l'EPLEFPA de Guadeloupe.

Si certaines des revendications ont pu trouver des solutions favorables, **nous restons toujours sans réponse quant à l'application de la prime de vie chère de 40% et la revalorisation salariale pour les agents contractuels sur budget d'établissement (ACB) ainsi que le paiement de la GIPA.**

Pourtant, pour procéder aux rappels de salaire, une demande d'avenant à la subvention de financement du [CFA](#) Agricole a été adressée au Conseil Régional comme l'avait recommandée les représentants de cette collectivité.

C'est dans ce contexte que les organisations syndicales de notre établissement « SEA-[UNSA](#), SNETAP-[FSU](#), SPEG » se sont constituées en intersyndicale afin de remédier à cette situation perdurant depuis plus de 15 ans.

**Nous demandons également à la direction du DAAF/SFD et de l'EPLEFPA de Guadeloupe la création de la commission de suivi du protocole national et local de gestion des ACB ainsi que l'élaboration de grilles salariales afin de faire cesser toute discrimination.**

Par ailleurs, face à la récurrence des dysfonctionnements administratifs et pédagogiques du CFA Agricole de Guadeloupe mettant en péril la santé du personnel ainsi que la réussite des apprentis, **nous sollicitons le ministère de l'Agriculture et la DGER pour la nomination d'un directeur dévolu uniquement à la gestion de ce centre à la rentrée scolaire 2018-2019.**

Nous vous informons par la présente, du dépôt d'un préavis de grève reconductible à partir du mercredi 6 juin 2018.

Comptant sur votre bienveillance, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

## **Guadeloupe : préavis de grève reconductible à partir du mercredi 6 juin 2018.**

---

Pour le SEA-UNSA, Pour le SNETAP-FSU, Pour le SPEG,

Jean-Louis HALLEY

Fabrice ABELKALON Nicole TOUVIN